

Code Accès entreprise (obligatoire)

## Cadre réservé à la Semitan

Date de réception

Par

### ENTREPRISE SIGNATAIRE

### ÉTABLISSEMENT DE RATTACHEMENT\*\*

Adresse

Code postal Ville

\*\* À remplir si différent de l'entreprise signataire.

### REPRÉSENTÉE PAR

Civilité :  Mlle  Mme  M.

Nom Prénom

Fonction

Téléphone E-mail

### ATTESTE QUE

Civilité :  Mlle  Mme  M. Nom

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance Matricule salarié

Le salarié (e) a-t-il déjà été abonné à une Formule Illimitée Tan durant les 3 dernières années  Oui  Non

### FAIT PARTIE DES EFFECTIFS.

Signature du salarié avec la mention « lu et approuvé ».

À NANTES LE \_\_\_\_\_

Cachet et signature de l'entreprise

NOTA : l'attestation Tan est une pièce accréditive qui atteste que le salarié fait bien partie de l'effectif de l'entreprise signataire d'une Convention de partenariat mobilité avec la Semitan. Elle est à renseigner par l'employeur pour tous les salariés abonnés à une Formule Illimitée et à une Formule Sur Mesure.

**Retour du dossier complet avant le 15 du mois** (contrat + attestation Tan + copie carte d'identité) par courrier postal.

**Retour de l'attestation seule**, si remise après le dépôt du dossier faire un envoi scanné sur [relaisentreprises@tan.fr](mailto:relaisentreprises@tan.fr) (ou courrier postal).

Adresse postale : Service VAD TAN - TSA 67107 - 44046 Nantes cedex 1.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS : AlloTan 02 40 444 444 ou [relaisentreprises@tan.fr](mailto:relaisentreprises@tan.fr)**

#### Conditions particulières des salariés qui s'abonnent pour la première fois ou qui n'ont pas été abonnés depuis 3 ans à une Formule Illimitée

Le montant des prélèvements correspond au 1/10<sup>ème</sup> du tarif en vigueur au moment de la vente. Pour les Formules Illimitées - 18 ans, - 26 ans, + 26 ans et + 60 ans, ce tarif en vigueur sera réduit de 20 % pendant 12 mois glissants (10 mois prélevés et 2 mois sans prélèvement) à partir de l'enregistrement de cette attestation.

#### Conditions de perte de l'avantage

L'avantage ne s'appliquera plus et les prélèvements seraient ajustés automatiquement au niveau du tarif grand public en vigueur de la Formule Illimitée à laquelle il a souscrit si les cas cités ci-dessous venaient à se présenter :

- La convention signée entre l'Entreprise et la Semitan viendrait à être dénoncée par l'une ou l'autre des parties.
- Le salarié cesse de faire partie de l'entreprise pour quel que motif que ce soit. Dans ce cas l'employeur doit prévenir la Semitan de cette sortie d'effectif. La perte de l'avantage ne peut engendrer un quelconque recours à l'encontre de la Semitan même en cas de litige avec l'entreprise portant sur les raisons de son départ.
- Le salarié se désabonne y compris pour motif de longue maladie, congé maternité... Aucun remboursement ne sera effectué.

Nom et adresse du créancier : Semitan - 3 rue bellier - BP 64605 - 44046 Nantes cedex 1.